



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 49
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Philippe THIRION
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Valérie TEISSEIRE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Pierre PRIBETICH
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Catherine DU TERTRE
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : PREAMBULE

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable 2024

Dijon métropole a délibéré en septembre 2024 son plan climat et biodiversité 2024-2030. Ambitieux, il met sur le même plan, et de façon conjuguées, la question du réchauffement climatique et celle de l'effondrement de la biodiversité. Ces deux crises, causées par les pressions humaines, interagissent fortement ensemble et auront des conséquences croissantes sur notre environnement et nos modes de vie. Ce document stratégique se caractérise également par la place importante occupée par l'alimentation, politique forte de Dijon. En effet, l'alimentation est au cœur de notre quotidien, de nos vies, de notre patrimoine et elle est déjà fortement percutée par ces deux crises. Son élaboration a, par ailleurs, fait l'objet d'une démarche de concertation particulièrement importante.

Le plan climat et biodiversité constitue, par ailleurs, l'une des pièces du "Climate City Contract", document qui sera remis à la commission européenne en vue d'une labellisation de la métropole dans le cadre de la mission « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes ». Il est complété d'une part par le « contrat métropolitain pour le climat et la biodiversité », ainsi que du plan d'investissement, travail prospectif de modélisation de la trajectoire financière de décarbonation du territoire métropolitain.

Consciente des enjeux globaux de ces défis pour l'humanité, la Ville de Dijon porte, depuis 20 ans, une politique locale ambitieuse qui s'efforce de montrer la voie d'une action socialement et économiquement soutenable, garante de la qualité de vie qui caractérise notre territoire. Ainsi, nombre de ses projets contribuent pleinement aux objectifs fixés.

La nouvelle formule du rapport développement s'inscrit pleinement dans la stratégie du plan climat et biodiversité voté par Dijon Métropole et marque l'engagement de la Ville de Dijon au côté de Dijon Métropole ainsi que ses contributions aux objectifs fixés.

Tout en respectant les 5 grandes finalités du développement durable, le rapport développement durable 2024 s'enroule autour des 3 axes stratégiques du Plan Climat et Biodiversité que sont **l'atténuation**, **l'adaptation** et **la coopération** ainsi que de ses 15 grands domaines d'activités que sont la mobilité, le logement et l'habitat, la production d'énergie, la production et la consommation de biens et services, l'agriculture et les espaces de nature, l'eau, l'alimentation, la justice sociale, les mutations économiques, la santé-cadre de vie et qualité de vie, les services rendus par la nature, la gouvernance partagée, la coopération extra territoriale, la mobilisation ainsi que le partage de la connaissance et des compétences.

Afin de présenter une vision complète, le rapport développement durable 2024, sans être exhaustif, présente cette forte ambition à travers une diversité d'actions réalisées à la fois par la Ville de Dijon, dans son périmètre de compétences, ainsi que par la métropole, sur Dijon et pour ses habitants.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Dijon 2024

SCRUTIN	POUR : 55	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**